

Pour résidences privées pas plus de \$25.00 par année.

Pour hommes de profession pas plus de \$35.00 par année.

Pour établissement d'affaires pas plus de \$50.00 par année.

(6.) Que cette résolution, ainsi qu'une copie certifiée de la requête ci-dessus et du protêt ci-annexé soient déposés aux archives, par l'un des avocats de la Ville, dans les minutes des procédures dudit comité choisi à Ottawa.

Et un débat s'en suivant, M. l'échevin Payette soulève un point d'ordre, prétendant qu'une telle motion ne peut être présentée, vu l'article 248 de la Charte et la règle 49 des règles du Conseil.

Son Honneur le Maire déclare que le point d'ordre soulevé n'est pas bien fondé et un nouveau débat s'en suivant, il est

Proposé en amendement par M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin NELSON :

Que ladite motion ne soit pas adoptée, mais que les minutes de la commission spéciale de Législation, du 23 mai courant, constituent les instructions aux avocats de la Ville devant la Commission Spéciale à Ottawa.

Proposé en sous-amendement par M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin PAYETTE :

Que l'avocat de la Ville soit et il est autorisé à assister devant le Comité faisant l'enquête au sujet du système téléphonique du Canada, et de soumettre les résolutions de la Commission de Législation passées le 23 courant et en produire des copies, ainsi que du protêt d'un certain nombre de citoyens protestant contre les taux imposés par la Compagnie de Téléphone Bell aux citoyens de Montréal. Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il est adopté et

Résolu : En conséquence.

MOTIONS

8. Par M. l'échevin Proulx, pour la nomination d'un sous-chef de police.

9. Par M. l'échevin Bumbray, pour amender le règlement No 318, *re* plomberie.

RAPPORTS

10. De la Commission des Finances, pour payer les comptes des commissaires en rapport avec certaines expropriations.

11. De la Commission des Finances pour autoriser le Maire et le Greffier à signer les actes notariés avec les acheteurs des résidus de terrains *re* expropriation de la rue St-Antoine.

12. De la Commission des Finances pour régler la réclamation de la succession Rodier, à certaines conditions.

13. De la Commission des Finances pour régler des réclamations s'élevant à \$2,116.63.

14. De la Commission des Finances, pour notifier la "Montreal Water & Power Co.," d'avoir à poser des maîtres conduits dans la rue Dufferin, entre les rues Comte et St-Zotique.

15. De la Commission des Finances, pour accorder une somme de \$1,000.00 à "La Goutte de Lait."

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

16. De la Commission des Finances pour voter un crédit supplémentaire de \$198,046.64.

M. l'échevin VALLIERES propose, appuyé par M. l'échevin SADLER :

Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Proposé en amendement par M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN :

Que ledit rapport soit amendé en ajoutant à la 5ième ligne de l'état annexé, après les mots, "ouvrages permanents", les mots suivants : "ouvrages de macadam, et réparations aux travaux permanents" et qu'ainsi amendé ledit rapport soit adopté.

Ledit rapport étant mis aux voix, il est adopté et il est

Résolu : En conséquence, (M. l'échevin Ekers dissident).

17. De la Commission des Finances, approuvant le rapport de la Commission de la Voirie pour un crédit de \$97,239.70 pour la construction de trottoirs permanents.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Private house,

not more than \$25 yearly

Professional men,

not more than 35 do

Business establishments

not more than 50 do

(6.) That this resolution, together with a certified copy of both the aforesaid petition and protest herewith annexed, be filed of record, by one of the City Attorneys, in the minutes of proceedings of said Select Committee at Ottawa.

And a debate arising, Ald. Payette raised a point of order contending that said motion could not be put in view of art. 248 of the charter and Rule 49 of the rules of Council.

His Worship the Mayor ruled that said point of order was not well taken, and a further debate arising,

Moved in amendment by Ald. SADLER, seconded by Ald. NELSON,

That said motion be not adopted, but that the minutes of the Special Committee on Legislation of the 23rd of May inst., constitute the instructions to the City Attorneys before the Special Committee at Ottawa.

Moved in sub-amendment by Ald. CARTER, seconded by Ald. PAYETTE,

That the City Attorney be and he is authorised to attend before the Committee carrying on the investigation concerning the telephone system of Canada, and to submit the resolutions of the Committee on Legislation passed on the 23rd inst., and file copies of the same together with a copy of the protest of certain citizens against the rates imposed by the Bell Telephone Company on Montreal citizens.

Said sub-amendment being put, it was carried and

Resolved : Accordingly.

MOTIONS.

8. By Ald. Proulx, to appoint a sub-chief of Police.

9. By Ald. Bumbray, to amend By-law No. 318 *re* plumbing.

REPORTS.

10. From Finance Committee, to pay accounts of commission in connection with certain expropriations.

11. From Finance Committee, to authorize Mayor and City Clerk to sign notarial deeds with purchasers of residues of land *re* St. Antoine street expropriation.

12. From Finance Committee, to settle claim of estate Rodier on certain conditions.

13. From Finance Committee, to settle claims amounting to \$2,116.63.

14. From Finance Committee, to notify the Montreal Water and Power Co. to lay water pipe in Dufferin street between Comte and St. Zotique streets.

15. From Finance Committee, to grant a sum of \$1,000 to "La Goutte de Lait."

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved : That said reports be received and accepted.

16. From Finance Committee, to vote supplementary appropriations amounting to \$198,046.64.

Ald. VALLIERES moved, seconded by Ald. SADLER,

That said report be received and adopted.

Moved in amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BASTIEN.

That said report be amended by adding to the 5th line of the annexed statement after the words "permanent works", the following words: "macadam work and repairs to permanent works" and that so amended, said report be adopted.

Said amendment being put, it was carried and

Resolved : Accordingly.

(Ald. Ekers dissenting).

17. From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee for an appropriation of \$97,239.70 for the construction of permanent sidewalks.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was